



Résiliation assurance macif

Par **luc michel**, le 21/01/2013 à 00:12

bonjour

Refus de la macif d'annuler notre prévoyance familiale accident qui n'a de sens et raison d'être qu'avec l'assurance voiture. La résiliation voiture a bien été confirmée par la macif mais nous oblige(avec huissiers à la clé) à payer la familiale accident parce que nous ne l'avons pas précisé lors du courrier de résiliation. Il nous semblait évident que celle-ci était comprise et allait de pair avec l'assurance principale, celle de la voiture.

Sommes-nous en droit de refuser de payer cette familiale accident puisque nous ne sommes plus assuré chez eux pour quoique ce soit ?

Merci de nous éclairer.

Par **alterego**, le 21/01/2013 à 02:18

Bonjour,

Evident non, puisqu'il s'agit de deux contrats différents pour des risques différents.

Le contrat ne peut être résilié qu'à l'échéance annuelle (vous reporter au contrat pour ne pas oublier la prochaine), vous êtes tenu de payer.

Cordialement

Par **chaber**, le 21/01/2013 à 06:01

bonjour

Entièrement d'accord avec Alterego.

C'est une pratique courante chez certaines mutuelles d'assurances qui la présentent comme obligatoire

Par **TyreeAbts**, le **02/11/2013** à **07:51**

Hmm it appears like your [website](#) ate my first comment (it was super long) so I guess I'll just sum it up what I had written and say, I'm thoroughly enjoying your blog. I too am an aspiring blog writer but I'm still new to everything. Do you have any points for novice blog writers? I'd genuinely appreciate it.